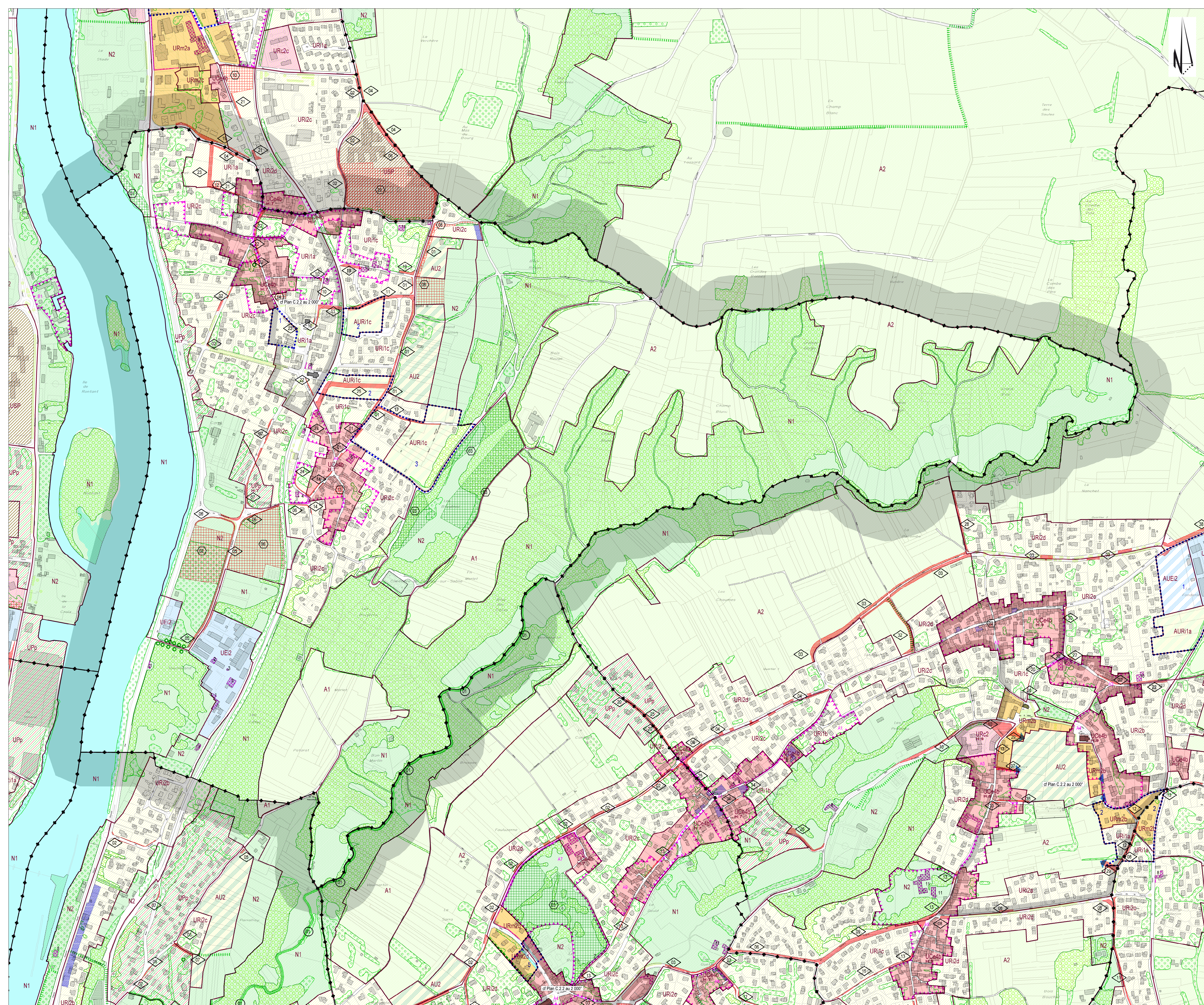




LES ZONES

Urbaines

UCe

USP

UPr

URm

UEa UEp UEI UEI

UL

URc

UEc

UPp

Contour de zone

URI

A urbaniser

AUCe AURm AURc AURI

AUL

AUEa AUeP AUEI AUEI

AU1-2 ou 3

AUEc

AUSP

Agricoles

A

Naturelles

N

AUTRES PRESCRIPTIONS

Equipements réseaux et emplacements réservés

Emplacements réservés pour ouvrage public ou installation d'intérêt général

Emplacements réservés pour espace vert ou Contrainte Ecologique

Emplacements réservés pour voirie

Emplacements réservés pour cheminement piéton ou cycliste

Périemètre d'attente de projet

Localisation préférentielle pour équipement art L. 151-41

Prescriptions relatives à la qualité du cadre de vie

Espace Boisé Classé

Terrain Urbain Cultivé et Contrainte Ecologique

Elément Bâti patrimonial

Espace Boisé Classé Pondsable Arbre remarquable

Délimitation d'Espace de Plaine Terre

Planimétrie d'intérêt patrimonial

Plantation sur domaine public

Espace végétalisé à Valoriser

Prescriptions relatives à l'affectation des sols et la destination des constructions

Indice de sol et sous-sol

Secteur de Mixité Fonctionnelle

Bâtiments avec changement de destination possible

Prescriptions relatives à l'implantation des constructions

Espace non aedificandi

Continuité Obligatoire

Marge de recul

Discontinuité Obligatoire

Ligne d'implantation

Polygone d'implantation

Prescriptions relatives aux déplacements

Débouché piétonnier

Débouché de voirie

Cheminement à préserver

Commune

Arrondissement

Voir plan 2 000' ou plan masse

No voir orientations d'aménagement et de programmation

PLAN LOCAL D'URBANISME & DE L'HABITAT

PLU - H

DECLINAISON COMMUNE

MODIFICATION N°4
APPROBATION - 2024

FLEURIEU-SUR-SAONE

DOCUMENT GRAPHIQUE DU REGLEMENT
C.2.1 - Zonages et autres prescriptions
Echelle : 1/5000

Valeur réglementaire limitée à l'intérieur du périmètre de la commune

MÉTROPOLE
GRAND LYON

Agence d'urbanisme de la métropole lyonnaise